

Assistants d'éducation, assistants pédagogiques (AED)

Missions des AED :

Les assistants d'éducation accomplissent, dans les établissements d'enseignement et les écoles, sous la direction des autorités chargées de l'organisation du service, les fonctions suivantes :

- Encadrement et surveillance des élèves dans les établissements ou les écoles, y compris le service d'internat, et, en dehors de ceux-ci, dans le cadre d'activités nécessitant un accompagnement des élèves ;
- Appui aux personnels enseignants pour le soutien et l'accompagnement pédagogiques ;
- Aide à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- Participation à toute activité éducative, sportive, sociale, artistique ou culturelle complémentaire aux enseignements ;
- Participation à l'aide aux devoirs et aux leçons ;
- Participation aux actions de prévention et de sécurité conduites au sein de l'établissement.

Dépôt de candidature :

Veillez déposer votre candidature via l'application SIATEN, à l'adresse suivante (cliquez sur le lien) :

<https://bv.ac-lyon.fr/siaten/jsp/login.jsp>

Recommandations pour candidater :

- Ne saisissez qu'un seul dossier de candidature. Si vous créez un second dossier avec un autre numéro, celui-ci ne sera pas pris en compte.
- Votre dossier peut inclure plusieurs candidatures (assistant d'éducation, assistant pédagogique, accompagnant des élèves en situation de handicap, candidature d'enseignant non titulaire).
- Notez votre code d'accès et votre mot de passe pour consulter, modifier votre candidature ultérieurement.
- Veillez à ce que votre demande soit complète : les dossiers incomplets ne pourront être exploités. Votre dossier est incomplet tant que vous visualisez le message « demande incomplète » en rouge en haut à droite de l'écran.
- Dans votre intérêt, mentionnez vos expériences professionnelles (en précisant l'académie d'affectation en cas d'expérience dans l'éducation nationale), les diplômes obtenus depuis votre baccalauréat (diplôme obligatoire ou titres de même niveau),
- Mentionnez vos vœux géographiques : vous pouvez formuler jusqu'à 5 vœux (portant sur des communes, des zones géographiques, des départements de l'académie de Lyon : 01 Ain / 42 Loire / 69 Rhône).

Points d'attention :

- Vous pouvez cliquer sur « Informations pratiques » pour obtenir des informations complémentaires sur les missions.
- A la fin de la procédure d'enregistrement, un accusé de réception vous sera adressé par mail.
- Durée de validité du dossier d'inscription : 165 jours à compter du jour de votre inscription. Au-delà, il convient de renouveler votre candidature.

La candidature sur SIATEN est obligatoire. Elle peut éventuellement être doublée d'un envoi de CV et de lettre de motivation aux établissements scolaires dans lesquels vous souhaiteriez travailler.